

ACTUALITÉ

Le rendez-vous du patrimoine

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Le rendez-vous du patrimoine

Frédérique Perrotin

Focus sur les fonds de dotation

DOCTRINE

Page 7

■ Propriété intellectuelle

Delphine Martin

La propriété intellectuelle de la personne protégée

CULTURE

Page 14

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Lethière, des îles à l'académie

Focus sur les fonds de dotation ^{140v5}

Frédérique PERROTIN

Les fonds de dotation poursuivent leur progression dans le paysage diversifié des fondations. Aujourd'hui plus d'une fondation sur deux est un fonds de dotation, une proportion qui devrait encore augmenter dans les années à venir.

La dernière étude de l'équipe Fidal du secteur « Fondations, Mécénat & Entreprises » sur l'évolution des fondations en France s'est donnée pour objectif de mieux cerner le phénomène des fonds de dotation. Elle a été présentée en octobre dernier à l'occasion du colloque « Fonds de dotation, vus par les mécènes » du 19 octobre 2018, co-organisé par Fidal, l'Institut Pasteur et Carmignac (Étude Fidal « Évolution des fondations 2009 – 2018 : les fonds de dotation en vedette »). Outil innovant de financement du mécénat, créé par l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, le fonds de dotation combine les atouts de l'association loi de 1901 et de la fondation, sans leurs inconvénients. Doté de la personnalité juridique, le fonds de dotation est constitué d'une allocation irrévocable de biens pour la réalisation d'une mission ou d'une œuvre d'intérêt général. Il collecte des fonds d'origine privé, qu'il peut soit constituer en dotation dont il utilise les fruits, soit consommer pour accomplir sa mission. Il peut mener lui-même cette mission, ou financer un au-

tre organisme d'intérêt général pour son accomplissement. Le fonds de dotation bénéficie du régime fiscal du mécénat. Depuis sa création, le succès des fonds de dotation ne s'est pas démenti. Ces dernières années, il s'est créé en moyenne autant de fonds de dotation par mois qu'il s'est créé de fondations par an. On dénombre 1 842 fonds de dotation fin 2014, et la barre des 2 000 structures a été dépassée en 2015. Aujourd'hui, plus d'une fondation sur deux est un fonds de dotation, souligne, Stéphane Couchoux, avocat, directeur associé, responsable national secteur « Fondations, Mécénat & Entreprises », qui accompagne les entreprises et les grands patrimoines dans leur projet de mécénat.

■ Le paysage des fondations

Une fondation se caractérise par une contribution légale d'intérêt général dans un but non lucratif par le biais d'une libéralité. Elle peut être créée par un seul fondateur et sa gouvernance est axée sur un conseil d'administration ou une instance équivalente.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34